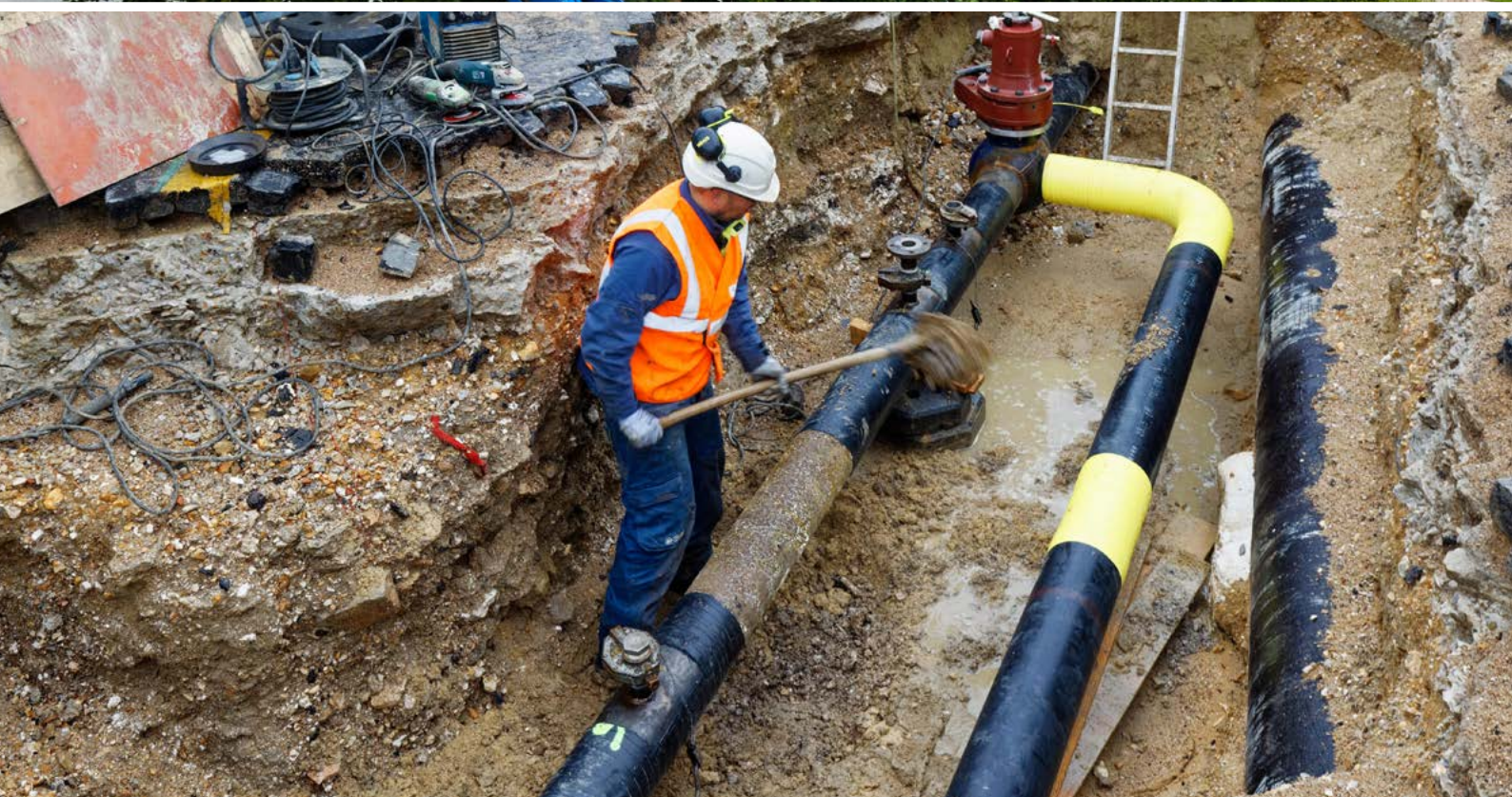
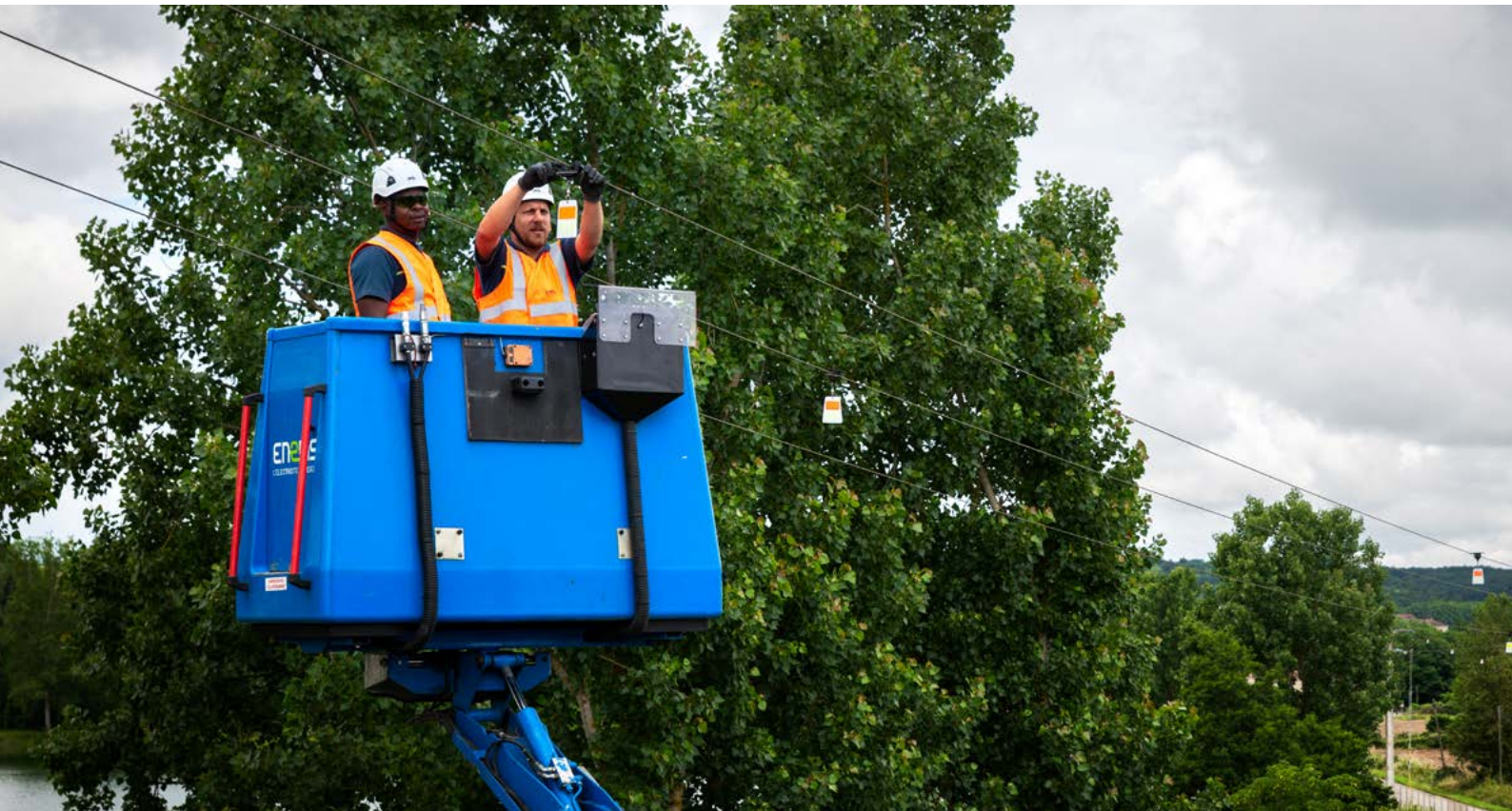


Rapport de contrôle au quotidien 2024 pour l'exercice 2023

Service public de distribution d'électricité en Seine-et-Marne

Service public de distribution de gaz en Seine-et-Marne



Sommaire

P.6 LES DEMANDES EN 2023

P.8 PÉRIODICITÉ ET GÉOGRAPHIE DES DEMANDES

P.9 CONTRÔLE EN CONTINU EFFECTUÉ SUR L'EXERCICE 2023

P.9 ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

P.28 CONCLUSION



Pierre **YVROUD** **Président du SDESM**

Madame le Maire, chère collègue,

Monsieur le Maire, cher collègue,

Depuis sa genèse, le SDESM a pour mission historique de réaliser le contrôle du concessionnaire de distribution d'électricité. En 2017, cette mission s'est étendue au concessionnaire de distribution de gaz.

Le SDESM est donc l'autorité organisatrice de distribution publique et de la fourniture d'électricité (AODE) ainsi que l'autorité organisatrice de distribution publique et de la fourniture de gaz (AODG) pour le compte de ses communes adhérentes. Il doit, à ce titre, assurer le contrôle de l'exploitation de la concession.

Le syndicat ne peut exercer les différentes compétences qu'après transfert de celles-ci par la commune.

Dans le cadre des contrats de concession et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'une des activités essentielles du SDESM est de veiller au bon accomplissement de ces missions de service public. Toute délégation d'un service public nécessite que l'autorité concédante exerce le contrôle du service qu'elle a confié au concessionnaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SDESM regroupe 453 communes sur sa concession de distribution d'électricité. Pour la concession de distribution de gaz, le SDESM regroupe 185 communes.

Le présent rapport détaille l'ensemble des dossiers traités dans le cadre du contrôle au quotidien.

Les concessionnaires sont tenus par leurs cahiers des charges respectifs annexés à la convention de concession ainsi que par leurs engagements auprès de l'Etat, à une continuité de service auprès des usagers sur les réseaux de distributions.

Le présent rapport a pour objectif de tracer l'ensemble des demandes de renseignements et d'informations ou de signalements qui émanent des communes et des agents du syndicat. Ces éléments peuvent concerner plus particulièrement la continuité et la qualité de la fourniture.

Vous souhaitant bonne lecture de ce document, je vous prie d'agréer, madame le Maire, chère collègue, monsieur le Maire, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Contrôle du concessionnaire Enedis



LE CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

Le SDESM assure un contrôle continu de la bonne qualité de la fourniture et des réseaux de la concession, avec notamment l'entretien et le renouvellement des ouvrages. Ce contrôle s'exerce pour servir l'intérêt des usagers du service public de l'électricité et des collectivités.

Le syndicat, autorité concédante, et Enedis, concessionnaire pour le réseau de distribution électrique, travaillent à un traitement partagé et au fil de l'eau des demandes des communes ou des agents du SDESM. Le but du SDESM est de réaliser un suivi régulier des réclamations et d'apporter des réponses aux communes.

En application de l'article 10 du contrat de concession, Enedis exploite les ouvrages de distribution publique d'électricité à ses frais et sous sa responsabilité.

Les travaux de maintenance, y compris ceux d'élagage et ceux de renouvellement nécessaire au maintien du réseau en bon état de fonctionnement, sont réalisés et financés par Enedis. Les demandes transmises par le service de contrôle du concessionnaire du SDESM font l'objet d'un suivi spécifique, intégrant une fiche de contrôle et des photographies lorsqu'elles existent. Ces réclamations font parfois état de l'usure de certains ouvrages dont le syndicat peut demander au concessionnaire l'entretien et le renouvellement.

Dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution d'électricité, le SDESM effectue donc des demandes d'interventions et/ou de renseignements auprès d'Enedis, à la suite de la demande des élus des communes ou des agents du syndicat. Les relevés sur le terrain permettent d'identifier, de quantifier et d'intégrer à notre suivi, les incidents traités et leurs modalités de traitement.

Contrôle du concessionnaire GRDF

LE CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

Depuis 2017, le SDESM assure également un contrôle continu de la bonne qualité de la fourniture et des réseaux de la concession gaz. Ce contrôle s'exerce pour servir l'intérêt des usagers du service public de gaz et des collectivités ayant transféré la compétence.

Le syndicat, autorité concédante, et GRDF, concessionnaire pour le réseau de distribution de gaz, travaillent à un traitement partagé et au fil de l'eau des demandes des communes ou des agents du SDESM. Le but du SDESM est de réaliser un suivi régulier des réclamations et d'apporter des réponses aux communes.

En application de l'article 1 du contrat de concession, GRDF exploite les ouvrages de distribution publique de gaz à ses frais et sous sa responsabilité.

Les travaux de maintenance, y compris ceux de renouvellement nécessaire au maintien du réseau en bon état de fonctionnement, sont réalisés et financés par GRDF. Les demandes transmises par le service de contrôle du concessionnaire du SDESM font l'objet d'un suivi spécifique, intégrant une fiche de contrôle.

Dans le cadre du contrôle de l'exécution du service de distribution de gaz, le SDESM effectue donc des demandes d'interventions et/ou de renseignements auprès de GRDF, suite à la demande des élus des communes ou des agents du syndicat.

LES DEMANDES EN 2023

En 2023, une soixantaine de demandes ont été traitées dans le cadre du contrôle au quotidien. Ces réclamations portent principalement sur :

Les problèmes liés à l'état des supports : **10 %**



Les problèmes liés directement aux câbles de réseaux aériens : **10 %**



L'élagage : **3,3 %**

Les postes de transformation : **13,3%**



Coffret BT : **1,7 %**

La qualité de l'électricité : **25 %**

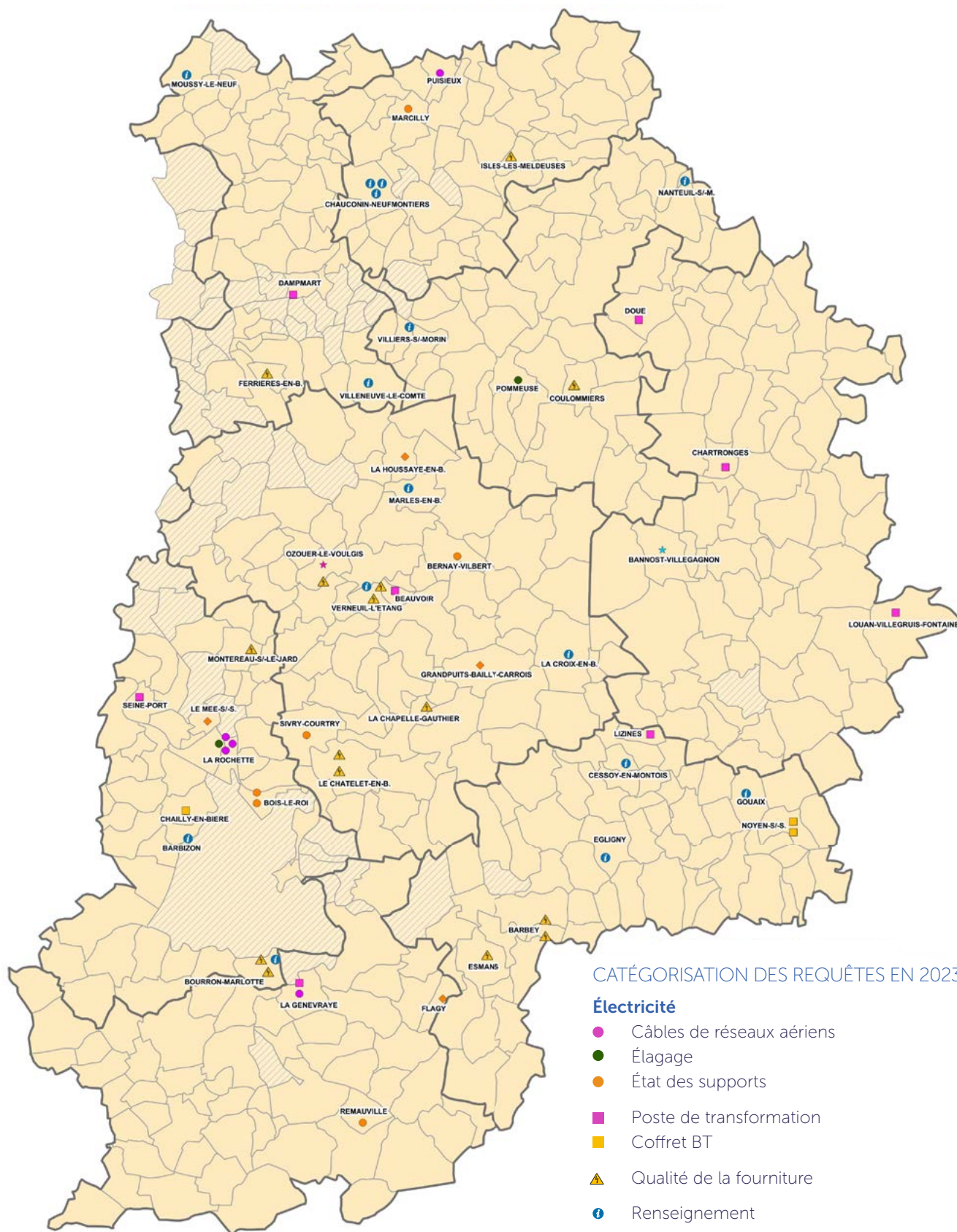
Hors cadre réseau BT (exemple : éclairage public, réseau télécom, vidéosurveillance etc.) : **3,3 %**

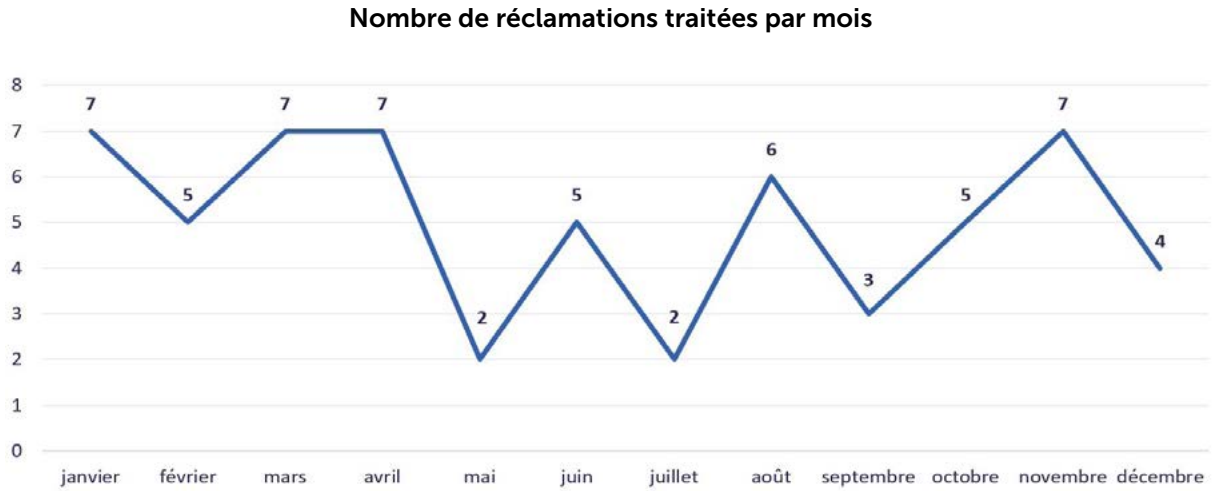
Les renseignements : **26,7 %**

Gaz (renseignements et demandes d'informations) : **6,7 %**



SUIVI DES DOSSIERS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

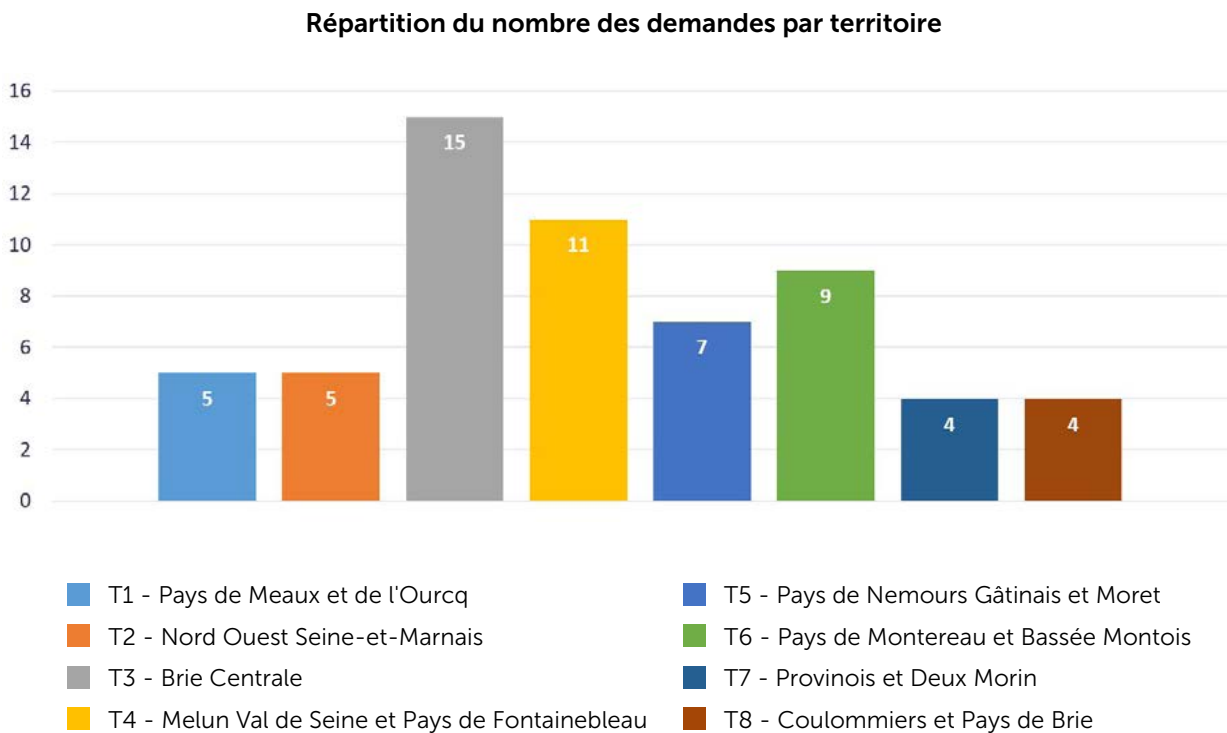


PÉRIODICITÉ DES DEMANDES

En 2023, le nombre de réclamations est en hausse avec une soixantaine de dossiers traités. Les périodes les plus marquées par des incidents restent le début et la fin de l'année et plus précisément les mois de janvier, mars, avril et novembre 2023, avec 7 demandes.

Les communes bénéficient d'une information annuelle de ce principe de contrôle au quotidien du concessionnaire Enedis. Ce rappel permet d'inciter les élus à questionner le SDESM sur la qualité de son réseau Basse Tension et sur les incidents dont il peut faire l'objet.

Il est entendu que les incidents à caractère urgent doivent être signalés en priorité à Enedis au **09 72 67 50 77**.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDES

En 2023, le délai moyen de traitement d'une demande par le service Contrôle des Concessionnaires du SDESM est inférieur à 2 jours.

Le SDESM transmet en moyenne les demandes des communes dans les 1,5 jours à Enedis.

Le concessionnaire réalise son premier retour au SDESM dans un délai moyen de 4,5 jours. Ce délai est en baisse sur cet exercice (9 en 2022 et 8 en 2021). Pour rappel : l'engagement d'Enedis est une première réponse sous 15 jours.

Le délai de réponse le plus court est le jour même de la demande et le délai le plus long est de 21 jours.

Le délai moyen d'une intervention programmée par Enedis pour donner suite à la demande du SDESM est proche des 50 jours.

Le délai moyen entre la demande initiale et la clôture du dossier est de 10 jours. Ce délai est stable par rapport à l'exercice précédent (11 jours).

Pour rappel, le contrôle au quotidien électrique ne concerne que les réseaux Enedis (HTA et BT).

Nous traitons également les demandes concernant le réseau de distribution de gaz pour GRDF.

CONTRÔLE CONTINU EFFECTUÉ SUR L'EXERCICE 2023

Le SDESM, dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution d'électricité, a effectué, à la demande des élus des communes ou des techniciens du syndicat, l'ouverture d'une soixantaine de dossiers et l'instruction de 50 demandes d'interventions auprès d'Enedis, dont 9 interventions programmées au cours de l'année 2023.

Ces réclamations ont porté sur :

- l'entretien et le renouvellement du réseau d'électricité (20 demandes),
- les renseignements divers (13 demandes),
- la qualité de l'électricité (10 demandes),
- le hors cadre (1 demande).

ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

En application de l'article 10 du contrat de concession, Enedis exploite les ouvrages de distribution publique d'électricité à ses frais et sous sa responsabilité.

Les travaux de maintenance, y compris ceux d'élagage et ceux de renouvellement nécessaire au maintien du réseau en bon état de fonctionnement sont réalisés et financés par Enedis. Les demandes du SDESM sont listées ci-après, accompagnées de photographies faisant état de certains ouvrages dont le syndicat demande au concessionnaire l'entretien et le renouvellement.



LA GENEVRAYE | DOSSIER CC 23.01



Demande initiale de la commune

Objet : Le 02 janvier 2023, la commune interroge le SDESM, sur un câble qui semble nécessiter un repositionnement situé rue de la ferme - Hameau de Cugny.

Suite donnée : Le 09 janvier, les services d'Enedis nous indiquent qu'après vérification sur place, le vendredi 5 janvier, le câble est à 6 mètres du sol. Cette mesure est conforme à la norme et aucun repositionnement n'est nécessaire.

Le 12 avril 2023, nous informons la commune par téléphone, confirmé par écrit de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : le 12 avril 2023.



LA ROCHETTE | DOSSIER CC 23.02



Demande initiale du SDESM

Objet : Le 05 janvier 2023, nous constatons qu'un arbre est tombé sur un câble réseau BT, sur le chemin de Halage. Nous informons les services d'Enedis.

Suite donnée : Le même jour, ces derniers nous indiquent que la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) a déjà transmis une demande d'élagage.

Dossier clos : le 05 janvier 2023.



BOURRON-MARLOTTE | DOSSIER CC 23.03



Demande initiale du SDESM

Objet : Le 05 janvier 2023, le SDESM signale que des coupures supérieures à 20 minutes ont eu lieu le 24 décembre 2022 et le 04 janvier 2023.

Suite donnée : Le même jour, les services d'Enedis indiquent qu'un câble HTA crée des défauts provoquant des déclenchements au niveau du poste. 3 réparations ont déjà été effectuées.

Le SDESM fait une demande pour le remplacement d'un tronçon des 600 mètres linéaire de câble qui provoque ces incidents.

Le concessionnaire indique qu'à ce jour, il est impossible de dire si les travaux vont pouvoir être réalisés au premier ou au deuxième semestre 2023.

Dossier clos : le 05 janvier 2023.



VERNEUIL-L'ÉTANG | DOSSIER CC 23.04



Demande initiale de la commune / SDESM

Objet : Le 09 janvier 2023, la commune nous fait parvenir un suivi du sinistre mettant en cause Enedis par l'entreprise ERO Découpe Industrie de Verneuil-l'Étang.

Rappel : en mai puis décembre 2020, le défaut d'un câble électrique sous trottoir a eu de graves conséquences financières pour au moins 3 entreprises directement touchées :

Aujourd'hui, l'entreprise ERO Découpe Industrie souhaite poursuivre des démarches de règlement amiable mais se heurte aux experts Enedis, sans réelle prise en charge.

Le 20 janvier 2023, le SDESM réalise une demande de diagnostic technique complet de la situation à Enedis.

Suite donnée : Le 03 février 2023, Enedis nous informe, qu'après interrogation de leur service d'exploitation, pour les deux dates (mai et décembre 2020), les incidents étaient liés à une rupture de neutre, ce qui a entraîné une ouverture de fouille et la réparation dans la foulée.

Depuis ce jour, aucun incident n'est à déplorer sur le câble. Par ailleurs, les services d'Enedis indiquent qu'une réunion s'était tenue le 7 décembre 2022 et que de nouvelles réunions sont programmées pour faire un point sur la situation des dossiers de réclamations des entreprises.

Le 14 avril 2023, le SDESM indique à la commune que ses compétences se limitent aux aspects techniques et ne peut donc interagir sur le traitement direct du dossier de réclamation des industriels. Pour autant, il est indiqué à la commune que l'avancement du dossier peut être communiqué au SDESM si nécessaire.

Dossier clos : le 14 avril 2023.



BOURRON-MARLOTTE | DOSSIER CC 23.05



Demande initiale du SDESM

Objet : Le 19 janvier 2023, le SDESM signale de nouvelles coupures à répétition (4^{ème} fois en quelques semaines : suite dossier 23-03). La dernière coupure ayant eu lieu dans la nuit du 16 janvier et ayant nécessité la présence d'un groupe électrogène, près du cimetière le 16 janvier à 18h00. Certains abonnés n'ont pas eu d'électricité pendant cette journée.

Le maire de la commune semble avoir des informations que le SDESM n'a pas. Lors des vœux du 16 janvier 2023, il a évoqué des défauts qui impactaient des disjonctions sur la moyenne tension jusqu'à Saint-Pierre-Lès-Nemours.

Le SDESM souhaite être informé par Enedis au même niveau que les communes quant aux défauts sur les réseaux lui appartenant.

Suite donnée : Le 20 janvier 2023, les services d'Enedis indiquent que le changement d'un câble HTA « incidentogène », avait été planifié pour 2024. Mais, au vu du nombre récurrent d'incidents, les travaux ont été avancés à cette année. Un chargé de projet Enedis a été nommé et le dossier a été lancé en étude (traitement en urgence avec renouvellement du câble en défaut).

En parallèle et pour limiter les incidents, une solution provisoire a été décidée et va être mise en place sous peu. Enedis va alimenter en BT le poste « Cimetière » via le poste « Triangle » (avec pose de 2 buses et poteaux).

La mairie a été informée le 20 janvier 2023 des actions projetées par Enedis.

Dossier clos : le 20 janvier 2023.



LA ROCHETTE | DOSSIER CC 23.06

Demande initiale du SDESM

Objet : Le 18 janvier 2023, nous constatons qu'un arbre est tombé sur le réseau aérien au niveau du chemin de Halage.

Suite donnée : Le 19 janvier, les services d'Enedis indiquent qu'il s'agit en effet d'un arbre situé sur une parcelle appartenant à la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) qui est tombé sur la ligne.

Malgré des travaux d'élagage aux abords de la ligne, il appartient au propriétaire de la parcelle de surveiller et réaliser ou faire réaliser les travaux d'entretiens nécessaires pour éviter que d'autres arbres ne tombent sur la ligne.

Un courrier avait été envoyé en ce sens au Président de la CAMVS le 31 janvier 2023.

Ce courrier faisait suite à une visite réalisée sur place avec un agent de la CAMVS qui a constaté la chute d'arbres sur la ligne.

Concernant l'incident du 17 janvier, il n'y a pas eu de coupure de courant, les clients ont été basculés sur une autre ligne. La ligne sur laquelle l'arbre est tombé a été mise hors tension pour permettre à l'élagueur d'intervenir.

Dossier clos : le 19 janvier 2023.



DOUE | DOSSIER CC 23.07

Demande initiale de la commune

Objet : Le 26 janvier 2023, la commune nous signale des coupures sur le réseau (courtes mais fréquentes), notamment le mardi 24 janvier vers 13h et le mercredi 25 janvier 2023.

Suite donnée : Le 30 janvier 2023, les services d'Enedis nous informent qu'à la suite d'un problème sur le poste source Coulommiers, un transformateur est hors service. La réparation a été réalisée.

Le 12 avril 2023, le SDESM informe la commune des retours d'Enedis.

Dossier clos : le 12 avril 2023.



SIVRY-COURTRY | DOSSIER CC 23.08

Demande initiale de la commune

Objet : Les 09 et 23 janvier 2023, la commune nous informe qu'en 2021, un agriculteur a endommagé un poteau électrique support de réseau installé sur sa parcelle. Un constat a été fait par Enedis (service urgence). Pour soutenir le poteau endommagé, un poteau provisoire a été installé endommageant une canalisation du propriétaire.

Malgré de nombreuses relances téléphoniques et mails de la part du propriétaire, il est impossible de réparer la canalisation avant que le poteau ne soit changé. Tout cela engendre encore d'importantes pertes d'exploitation. L'exploitant travaille à proximité de l'ouvrage quotidiennement et il existe un danger manifeste de l'ouvrage (risque de chute).

Nous confirmons qu'il y a urgence en termes de sécurité, pour le remplacement en lieu et place du poteau. Le SDESM demande à programmer l'intervention et à être informé d'une date prévisionnelle

Suite donnée : Le 10 février, Enedis indique qu'un échange a eu lieu avec le client pour une programmation du changement du support.



Cependant, le 24 février, Enedis indique qu'une procédure en contentieux bloque la situation. Le propriétaire souhaiterait le déplacement du poteau. Les services d'Enedis ne sont pas défavorables mais indiquent que la prestation est à la charge du demandeur. Le client ne veut pas prendre en charge le devis. Si le devis est validé, le remplacement en lieu et place sera programmé pour le changement de poteau.

Le client ayant fait appel à son assurance pour une expertise sur place avec les exploitants d'Enedis, la situation reste figée.

Le 14 mars, nous réalisons un échange téléphonique avec l'agriculteur afin de faire un point sur la situation. Enedis indique de son côté ne rien faire tant qu'il existe une procédure en cours en contentieux.

Dossier clos : le 14 mars 2023.



SEINE-PORT | DOSSIER CC 23.09

Demande initiale de la commune

Objet : Le 20 février 2023, la commune revient vers nous concernant un dossier ouvert en 2022 (suite du dossier 22-40). En effet, une demande concernant la sécurisation d'une porte d'accès à un poste avait été faite.

La serrure de la porte semble avoir été changée ou réparée. La porte donnant accès à la propriété étant en très en mauvais état (gond cassé n'assurant plus une fermeture totalement sécurisée). La commune demande alors un changement ou une remise en état de la porte afin de sécuriser la propriété dans laquelle se trouve le poste public Croix-Fontaine.

Suite donnée : Le 20 février 2023, les services d'Enedis nous informent qu'il n'y a aucun danger (d'un point de vue électrique) car la porte ne donne pas sur un accès direct aux cellules de transformation. Pour autant, Enedis indique programmer le remplacement du gond hors service.

La réparation sera faite en même temps que d'autres sur le secteur courant deuxième semestre 2023.

Le 24 février, nous informons la commune des retours d'Enedis.

Dossier clos : le 24 février 2023.



LA CROIX-EN-BRIE | DOSSIER CC 23.10



Demande initiale de la commune

Objet : Le 23 février 2023, la commune nous sollicite concernant le raccordement d'un riverain, au 38 rue des Templiers à La Croix-en-Brie.

La commune n'est pas à l'origine de cette demande de raccordement et ne souhaite donc pas participer financièrement à l'opération.

Suite donnée : Le même jour, les services d'Enedis indiquent que quand un client demande un raccordement électrique, une étude est réalisée. Si une extension de réseau doit être réalisée, celle-ci est facturée à la commune comme la loi SRU le précise.

Pour cette affaire, Monsieur le Maire a répondu défavorablement au raccordement. Dès lors, Enedis en tient compte et bloque le dossier.

Il est nécessaire aussi de connaître le coût exact des travaux à la charge de la commune. Nous rappelons que dans certaines conditions (article L332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) les frais d'extension peuvent être à la charge du pétitionnaire. Les frais de branchements sont, quant à eux, à la charge du propriétaire.

Dossier clos : le 23 février 2023.



BOURRON-MARLOTTE | DOSSIER CC 23.11

Remarque initiale du SDESM

Objet : Le 23 février 2023, le SDESM signale qu'un mur de façade présente une dégradation avancée avec risque de chute de pierres.

Nous interrogeons Enedis sur les responsabilités et la propriété de ce mur, la porte d'accès au poste étant encastrée dans le mur.

Suite donnée : Le 24 février, Enedis répond que le mur appartient au château et que son entretien lui incombe.

Dossier clos : le 24 février 2023.



BARBEY | DOSSIER CC 23.12

Demande initiale de la commune

Objet : Le 27 février 2023, la commune nous signale des coupures/microcoupures sur le réseau (a priori poste Barbey) le 27 février 2023 entre 11h15-11h35.

Suite donnée : Le 08 mars et à la suite de notre requête, les services d'Enedis nous informent ne rien voir au niveau de leurs éléments de contrôle, ni en HTA, ni sur le compteur Linky.

Ces derniers nous demandent, de contacter le service d'urgence (09 72 67 50 77), si cela se reproduit, pour une vérification des techniciens Enedis sur place.

Dossier clos : le 08 mars 2023.



BEAUVOIR | DOSSIER CC 23.13

Remarque initiale du SDESM

Objet : Le 26 février 2023, la commune nous signale une porte hors service sur un coffret intégré à un poste BT, laissant accès à des câbles. A priori un signalement, à une équipe d'Enedis sur place en 2022, a été fait lors d'une intervention à proximité, mais pas de nouvelle depuis.

Suite donnée : Le 08 mars 2023, Enedis nous indique qu'il s'agit d'un coffret d'éclairage public intégré au poste et que c'est donc au gestionnaire de l'éclairage public d'intervenir pour le remplacement des portes.

Le 13 mars 2023, à la suite d'une relance du SDESM, les services d'Enedis nous indiquent qu'une intervention aura lieu le jour même. Les équipes doivent enlever le câble, combler le trou dans le fond du coffret et condamner la porte.

Dossier clos : le 13 mars 2023.





MARCILLY | DOSSIER CC 23.14

Demande initiale de la commune

Objet : Le 07 mars 2023, la commune nous signale qu'un poteau support commun de réseaux et d'éclairage public, situé à hauteur du 10 rue des Epinettes, est en très mauvais état et qu'il faudrait peut-être envisager son remplacement.

Suite donnée : Le 13 mars, les services d'Enedis nous indiquent que le poteau comporte une base un peu abîmée mais qu'il ne présente aucun danger. Il n'y aura pas de travaux programmés pour ce dossier.

Dossier clos : le 13 mars 2023.



OZOUER-LE-VOULGIS | DOSSIER CC 23.15

Demande initiale de la commune

Objet : Le 01 mars 2023, la commune nous signale qu'une nouvelle mini-coupure a eu lieu sur Ozouer-le-Voulgis, ce jour à 22h16. Une autre coupure a eu lieu le 15 avril à 8h30.

Malgré les très nombreux signalements de ces mini-coupures, la cause n'a toujours pas été identifiée ni réparée.

Suite donnée : Enedis nous informe qu'il n'y a aucune visibilité de coupure ou excursion de tension sur un client situé Avenue de la Gare et ainsi que sur le départ dédié. Enedis a testé le réseau avec tous les outils à disposition.

En conséquence, il y a 3 possibilités :

1. Le client fait vérifier son installation intérieure pour s'assurer qu'il n'y a aucun dysfonctionnement.
2. Le SDESM fait poser un enregistreur de tension électrique dans le cadre de son marché dédié.
3. Enedis pose un enregistreur, en sachant que si l'enregistrement ne révèle rien, cette prestation sera facturée au client (environ 450 € TTC).

Vu l'irrégularité des occurrences, même en posant un enregistreur, rien ne dit que nous pourrions observer des défauts. Nous préconisons au client de faire réaliser une vérification complète de son installation.

Pour donner suite aux différents signalements de coupures au niveau de l'installation électrique, le SDESM envisage à nouveau la pose d'un enregistreur de tension au domicile du client.

La pose est effective entre le 27 avril et le 05 mai : aucun incident détecté sur cette période.

Dossier clos : le 05 mai 2023.



VILLENEUVE-LE-COMTE | DOSSIER CC 23.16

Demande initiale de la commune

Objet : Le 1^{er} mars 2023, la mairie nous informe du courrier d'une administrée relatif à la vérification des compteurs sur divers lieux.

Suite donnée : Le 08 mars 2023, Enedis nous informe que le client est résilié à cette adresse depuis le 17 août 2021. Aucune réclamation sur le contrat. Une annexe sur les éléments de langage concernant le compteur Linky est disponible.

Le même jour, le SDESM échange avec la commune par téléphone pour faire suite au retour d'Enedis.

Dossier clos : le 08 mars 2023.





BARBIZON | DOSSIER CC 23.17

Demande initiale de la commune/SDESM

Objet : Le 24 mars 2023, la commune nous signale que des travaux d'enfouissement de réseaux sont en cours, qu'un réseau de vidéoprotection existant doit être conservé. Pour en assurer le bon fonctionnement, des boîtiers relais se trouvent en haut des poteaux bétons, mais ceux-ci vont être déposés. Le prestataire IBSON, qui gère ce réseau, souhaiterait installer un boîtier relais en haut du poste tour Montoir.

Suite donnée : Le 03 avril 2023, Enedis nous informe qu'IBSON pourra mettre son boîtier sur le poste après une visite rappelant les règles de sécurité sur place avec le chargé d'affaires du SDESM et l'agent d'exploitation Enedis.

Dossier clos : le 03 avril 2023.



ESMANS | DOSSIER CC 23.18

Demande initiale de la commune/SDESM

Objet : Le 29 mars 2023, la commune nous signale des microcoupures fréquentes voire récurrentes depuis plusieurs mois. Les problèmes semblent être apparus sur la période de l'installation du nouveau transformateur Moulin installé Chemin du Moulin.

Suite donnée : Enedis nous informe les 03 et 06 avril 2023 de quelques microcoupures sur la HTA. S'il y a des informations plus précises avec les adresses des clients, des recherches complémentaires pourront être réalisées. Dans un second temps, nous échangeons avec les services d'Enedis pour leur indiquer la satisfaction de la commune quant à notre action commune. Ces derniers nous indiquent que le service d'exploitation a réalisé un équilibrage des phases et qu'une tête de câble sera changée le 07 avril 2023.

Nous informons la commune de la réponse d'Enedis qui en retour nous indique deux adresses ayant subi des contraintes de tension dont une avec dommages matériels (n°1260 et 1308). Le 06 avril la commune nous indique être très satisfaite de l'intervention d'Enedis. Le technicien Enedis aurait indiqué au riverain du n° 1260 qu'il y avait un problème de tension. Un branchement "pirate" a aussi été détecté sur place.

Dossier clos : le 06 avril 2023.



CHAILLY-EN-BIÈRE | DOSSIER CC 23.19

Demande initiale de la commune/SDESM

Objet : Le 05 avril 2023, la commune nous signale un coffret ERMBT en mauvais état au 13 rue de la Fosse aux Loups.

Suite donnée : Le 07 avril 2023, Enedis nous indique que la sécurisation a été réalisée le 06 avril. Un changement sera mis en œuvre fin juin.

Le SDESM informe la commune des retours d'Enedis.

Dossier clos : le 12 avril 2023.





LA HOUSSAYE-EN-BRIE | DOSSIER CC 23.20



Demande initiale de la commune/SDESM

Objet : Le 22 mars 2023, la commune interroge le SDESM puis GRDF concernant un lotissement en fin de construction où un réseau gaz a été créé. Il y a un problème sur le positionnement d'un coffret gaz, celui-ci empêchant la mise en place d'un portail aux dimensions exigées, ainsi que les travaux d'enrobés sur la voirie. Le bureau GNAT intervenant pour le compte de Nexity aurait fait une demande auprès de GRDF il y a plus d'un an. À ce jour, le coffret n'a pas été déplacé. Une demande à GNAT a été réalisée pour communication du numéro de demande qu'il ne retrouve pas. Une nouvelle demande a donc été déposée sous le numéro DDCE4.

Suite donnée : GRDF indique le 22 mars 2023 à la commune les coordonnées de l'interlocuteur : Monsieur Franck Humbert, responsable territorial de la Direction IDF Est. Celle-ci reçoit une réponse directe de la part de GRDF.

Dossier clos : le 22 mars 2023.



LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE | DOSSIER CC 23.21



Demande initiale de la commune

Objet : Le 11 avril 2023, la commune interroge Enedis quant à la présence d'un poste au hameau d'Ecury qui ne serait pas raccordé. Des travaux de voirie étant prévue, la commune souhaite savoir quand le raccordement sera effectif pour éviter de réaliser une tranchée dans la voirie. L'interlocuteur privilégié de la commune, Monsieur Pottier indique dans un premier temps que les travaux sont réalisés par le SDESM et indique à la commune de revenir vers nous pour plus d'informations.

Suite donnée : Le 11 avril 2023, Enedis nous indique qu'après vérification interne, le poste fait bien partie d'un projet de travaux Enedis. Le SDESM informe la commune des retours d'Enedis. Il y a bien 2 opérations en cours sur le hameau d'Ecury :

1. Un projet d'enfouissement de la HTA et la suppression du transformateur sur poteau (donc création d'un poste au sol)
2. Un projet de poste PAC pour un producteur d'énergie.

Ces deux projets sont sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis et à la bonne adresse. De ce fait, nous invitons la commune à reprendre contact avec l'interlocuteur privilégié Enedis pour plus de détails et informations sur les travaux.

Dossier clos : le 11 avril 2023.



MOUSSY-LE-NEUF | DOSSIER CC 23.22



Demande initiale de la commune

Objet : Le 17 avril 2023, la commune nous interroge concernant un chantier réalisé dans le lotissement du Moulin, rue Lamaze, pour le remplacement d'un câble BT. L'entreprise TPSM mandatée par Enedis est responsable de ces travaux. Les différentes réfections de trottoirs donnent lieu à des stagnations d'eaux sur la zone qui n'existaient pas avant travaux. La commune souhaite voir disparaître ces défauts par une réfection correcte et identique des enrobés.

Suite donnée : Le 17 avril 2023, l'entreprise nous informe par mail qu'elle a pris note de la réclamation et effectuera une action lors des enrobés sur la rue Lamaze.

Le SDESM informe la commune des retours de l'entreprise.

Dossier clos : le 17 avril 2023.



GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS | DOSSIER CC 23.23



Demande initiale de la commune

Objet : Le 18 avril 2023, la commune nous interroge sur le versement de la redevance GRDF R1.

Suite donnée : Le 18 avril 2023, le SDESM informe la commune qu'à la signature de l'avenant au contrat avec GRDF et l'intégration des nouvelles communes adhérentes, ce sera le SDESM qui percevra la R1 en 2024.

Dossier clos : le 18 avril 2023.



LIZINES | DOSSIER CC 23.24



Demande initiale de la commune

Objet : Le 18 avril 2023, la commune nous interroge sur la pose d'un transformateur en remplacement d'un H61. Enedis a indiqué au Maire ce changement depuis plusieurs mois sans effet à ce jour.

Suite donnée : Le 24 avril 2023, Enedis nous informe qu'il n'y a pas de changement de poste prévu.

Le 02 mai 2023, le SDESM en informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 02 mai 2023.



NOYEN-SUR-SEINE | DOSSIER CC 23.25



Demande initiale de la commune

Objet : Le 19 avril 2023, la commune nous signale un problème sur la porte d'un coffret au niveau d'un poste PSSA situé rue de l'Eglise.

Suite donnée : Le 03 mai 2023, Enedis nous informe de la réparation de celle-ci. Le même jour le SDESM en informe la commune.

Dossier clos : le 03 mai 2023.



MARLES-EN-BRIE | DOSSIER CC 23.26



Demande initiale de la commune

Objet : Le 26 avril 2023, la commune nous interroge concernant le chantier d'un promoteur qui réalise l'aménagement de 41 pavillons rues Pillot, Renoir et Lavoisier. Le promoteur souhaite obtenir un accord de la mairie pour déposer le support Enedis situé au 34 rue Pillot. En complément, la mairie nous informe que les réseaux ne sont pas enfouis rue Pillot et que la voie est mitoyenne avec la commune de Fontenay-Trésigny. Le support à déposer est sur le territoire de la commune de Marles-en-Brie.

Suite donnée : Le SDESM informe la commune que c'est bien à elle de faire le nécessaire auprès du pétitionnaire et que les travaux devront être pris en charge par ce dernier.

Dossier clos : le 26 avril 2023.



CHAUCONIN-NEUFMONTIERS | DOSSIER CC 23.27



Demande initiale de la commune

Objet : Le 09 mai 2023, la commune nous interroge concernant un devis réalisé par Enedis pour le raccordement et l'extension du réseau d'un bâtiment communal. La mairie s'interroge sur le montant du devis qui semble élevé.

Suite donnée : Le SDESM appelle Enedis le jour même, qui va revoir son devis à la baisse. Le nouveau devis a été transmis le 10 mai 2023.

Dossier clos : le 10 mai 2023.



CHARTRONGES | DOSSIER CC 23.28

Demande initiale de la commune

Objet : Le 11 mai 2023, la commune nous signale que le poste Feraubry dont les fondations sont affaissées n'a pas été traité comme indiqué précédemment par les services d'Enedis (suite et relance CC 22-22 avec intervention prévue au 1^{er} trimestre 2023).

Suite donnée : Le 15 mai 2023, Enedis nous informe qu'une affaire a été ouverte pour le changement de poste sous le numéro DA21/059829. Un chargé d'affaire d'Enedis, sera nommé.

Le 15 juin 2023, le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 15 juin 2023.



BERNAY-VILBERT | DOSSIER CC 23.29



Demande initiale de la commune

Objet : Le 06 juin 2023, la commune nous signale un poteau bois penché et n'ayant plus d'emprise au sol, menaçant donc de tomber. Il se situe au 1 rue Principale, hameau de Pompierre.

Suite donnée : Le SDESM rappelle à la commune la nécessité, en cas de danger, de contacter le numéro d'urgence dépannage. Le 09 juin 2023, Enedis nous indique, qu'une intervention est programmée courant juillet et que le réseau est mis en sécurité en attendant. Les 14 et 15 juin, des échanges entre la mairie et le SDESM permettent de confirmer le planning prévu sur les interventions.

Dossier clos : le 15 juin 2023.



POMMEUSE | DOSSIER CC 23.30

Demande initiale de la commune

Objet : Le 06 juin 2023, la commune nous signale un poteau dans la végétation situé au niveau du n°10 rue des Bleuets.

Suite donnée : Le même jour, Enedis nous indique qu'une intervention est programmée au 21 juin mais que le lierre sera laissé sur place. La source du problème étant les haies du riverain.

Le 15 juin 2023, le SDESM informe la mairie des retours d'Enedis

Dossier clos : le 15 juin 2023.





BOIS-LE-ROI | DOSSIER CC 23.31

Demande initiale de la commune

Objet : Le 19 juin 2023, la commune nous signale que le poteau Enedis, sis 3 chemin des Ministres, est fortement dégradé.

Suite donnée : Le 05 juillet 2023, Enedis nous indique, qu'à la suite du passage d'un technicien sur place, le poteau béton sera remplacé par un poteau bois au 4^{ème} trimestre 2023.

Le même jour, le SDESM informe la commune des retours d'Enedis, sans précision sur la date de l'intervention.

Dossier clos : le 05 juillet 2023.



LE CHÂTELET-EN-BRIE | DOSSIER CC 23.32

Demande initiale de la commune

Objet : Le 26 juin 2023, la commune nous signale des coupures de courant au niveau du centre commercial de la Zone des Grands Champs (presque tous les jours de la semaine 25 vers 11h30 et 20h20).

Suite donnée : Le 05 juillet 2023, Enedis nous indique que des perturbations ont eu lieu sur les lignes HTA car un arbre était tombé sur la ligne. La ligne a été réparée. Le même jour, le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 05 juillet 2023.



VERNEUIL-L'ÉTANG | DOSSIER CC 23.33

Demande initiale de la commune

Objet : Le 29 juin 2023, la commune nous signale des coupures répétées les 22 juin 2023 à 12h35 et 28 juin 2023 à 10h45 et 10h47.

Suite donnée : Le 21 juillet 2023, Enedis nous indique qu'un arbre est tombé sur la ligne et qu'il y a eu « quelques déclenchements rapides dus aux moissons et aux oiseaux ». Aucun problème n'a été constaté sur la ligne lors d'une visite de terrain. Le même jour, le SDESM en informe la commune.

Dossier clos : le 05 juillet 2023.



VERNEUIL-L'ÉTANG | DOSSIER CC 23.34

Demande initiale de la commune

Objet : Le 21 juillet 2023, la commune nous signale des coupures électriques le 19 juillet aux Grands Moulins de Paris et chez les particuliers se situant rue Auguste Blanqui.

Suite donnée : Le 03 août 2023, Enedis nous informe que des travaux ont été effectués le 18 juillet 2023 avec un info réseau. Le 04 août 2023, Enedis fait un point en mairie avec un représentant de la Communauté de Communes.

Dossier clos : le 03 août 2023.





LE CHÂTELET-EN-BRIE | DOSSIER CC 23.35



Demande initiale de la commune

Objet : Le 27 juillet 2023, la commune nous indique 4 grosses microcoupures simultanées dans la zone des Grands Champs.

Suite donnée : Le 18 août 2023, Enedis nous informe qu'un agriculteur a heurté et cassé un support HTA avec un déclenchement des protections du départ. Le même jour, le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 18 août 2023.



LA ROCHETTE | DOSSIER CC 23.37



Demande initiale du SDESM

Objet : Le 07 août 2023, le SDESM signale qu'un câble est couché en raison de la chute d'un arbre, se situant sur le chemin de halage entre Bois-le-Roi et La Rochette.

Suite donnée : Enedis rappelle que toute intervention d'urgence doit faire l'objet d'un signalement au service urgence dépannage au 0811 01 02 12. Le SDESM contacte le service d'urgence pour le compte de la commune.

Dossier clos : le 07 août 2023.



BARBEY | DOSSIER CC 23.39



Demande initiale de la commune

Objet : Le 10 août 2023, la commune nous signale une microcoupure sur le secteur de la mairie vers 10h45.

Suite donnée : Le 18 août 2023, Enedis nous indique : « effectivement un déclenchement rapide sur le départ « Bazoches des Ormes » qui alimente la commune de Barbey a eu lieu. La cause n'a pas été identifiée. Pas d'incident depuis. » Le SDESM en informe la commune le même jour.

Dossier clos : le 18 août 2023.



DAMP MART | DOSSIER CC 23.40



Demande initiale de la commune

Objet : Le 22 août 2023, à la suite d'un incident « explosion » poste Clos Richard le 07 mai 2023, la commune nous interroge :

- Les prestations de réparation du coffret EP intégré au poste, sont-elles prises en charge par Enedis ?
- Quelle est la démarche à suivre pour le règlement de la facture du sous-traitant ?

Suite donnée : Un rendez-vous est programmé par Enedis avec la mairie le 12 septembre 2023, afin de déterminer les responsabilités d'Enedis dans cet incident. Le SDESM informe la commune des retours d'Enedis.

Dossier clos : le 24 août 2023.



ISLES-LES-MELDEUSES | DOSSIER CC 23.41



Demande initiale de la commune

Objet : Le 28 août 2023, la commune nous signale qu'un grand nombre de riverains de la résidence « Champ Brillé » ont, depuis plus de 6 mois, des disjonctions fréquentes et simultanées des différentiels particuliers (sans coupure générale du disjoncteur d'habitation). La dernière coupure date de la nuit de samedi 26 au dimanche 27 août.

Suite donnée : Le 31 août 2023, Enedis nous informe qu'il n'y a pas de défaut constaté. Pour le problème de disjonction des différentiels particuliers sans coupure du disjoncteur général, il peut y avoir plusieurs explications. Enedis opte pour une remontée de terre due :

- à un client qui a un défaut sur son installation qui renvoie via la terre des voisins et fait donc disjoncter les différentiels ;
- à un souci sur le réseau EP qui crée des remontées de terre chez les clients.

Dossier clos : le 31 août 2023.



LA ROCHETTE | DOSSIER CC 23.42



Demande initiale du SDESM

Objet : Le 13 septembre 2023, le SDESM signale qu'un arbre est tombé sur la ligne basse tension au chemin du Halage.

Suite donnée : Les services d'Enedis et la commune ont été prévenus. Nous avons demandé à la commune de faire une demande d'intervention d'urgence auprès des services d'exploitation du concessionnaire.

Dossier clos : le 13 septembre 2023.



BOIS-LE-ROI | DOSSIER CC 23.43



Demande initiale de la commune

Objet : Le 18 septembre 2023, la commune nous signale qu'un poteau support réseau est incliné au 1 rue du Moulin.

Suite donnée : Le 22 septembre 2023, Enedis nous informe qu'à la suite de leur passage ce jour-là, ils ont constaté une légère inclinaison du poteau d'arrêt côté réseau aérien et qu'il ne présente aucun danger immédiat. Le 25 septembre 2023, le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 25 septembre 2023.



FLAGY | DOSSIER CC 23.44



Demande initiale du concessionnaire GRDF

Objet : Le 29 septembre 2023, le concessionnaire GRDF demande au SDESM s'il est possible de fournir à la commune un plan indiquant le réseau gaz sur son territoire avec les points de livraison mis à jour.

Suite donnée : Le SDESM transmet le plan de son réseau gaz à la commune.

Dossier clos : le 02 octobre 2023.



CESSOY-EN-MONTOIS | DOSSIER CC 23.45



Demande initiale de la commune

Objet : Le 05 octobre 2023, la commune nous informe de l'évolution d'une réponse d'Enedis à un certificat d'urbanisme établi en 2021 et en 2023 sur la même parcelle (C 1755). La commune s'interroge sur l'impact du déplacement d'un transformateur réalisé par Enedis dans le cadre d'un renforcement.

Suite donnée : Le 13 octobre 2023, le SDESM informe la commune, que la réponse apportée par Enedis reste à titre informatif. La réponse définitive sera détaillée avec une étude technique approfondie. Celle-ci sera adaptée à la puissance de raccordement demandée par le pétitionnaire au moment du permis de construire. Et en ce qui concerne la potentielle création d'un nouveau poste, ce dernier reste à la charge d'Enedis mais pourrait conduire à une augmentation de la contribution due par la CCU (frais d'extension de câblage).

Dossier clos : le 13 octobre 2023.



ÉGLIGNY | DOSSIER CC 23.46



Demande initiale de la commune

Objet : Le 12 octobre 2023, le service Éclairage Public du SDESM, nous fait suivre une demande de la commune. Elle s'interroge concernant des travaux Enedis et notamment une demande de dépose de l'éclairage public (à la charge de la commune).

Suite donnée : Le SDESM contacte la commune afin de connaître les détails de l'opération.

Celle-ci nous indique que les travaux concernent un nouveau branchement et un renforcement de réseau comprenant la dépose de 3 poteaux et le changement du câble.

Nous indiquons à la commune la nécessité de contacter l'entreprise chargée de la maintenance EP afin de se coordonner avec Enedis dans le cadre de ces travaux.

La commune nous indique qu'un programme de changement de lanternes à LEDs est en cours et qu'il est dommage de devoir déposer et reposer des lanternes anciennes en vue de ce programme.

Le SDESM vérifiera la possibilité de coordonner ces travaux.

Dossier clos : le 12 octobre 2023.



CHAUCONIN-NEUFMONTIERS | DOSSIER CC 23.47



Demande initiale de la commune

Objet : Le 18 octobre 2023, la commune nous interroge sur la solution technique proposée par Enedis en réponse à l'instruction d'une autorisation d'urbanisme.

Suite donnée : Le 23 octobre 2023, le SDESM informe la commune que conformément au code de l'urbanisme et à l'article 332-8, l'extension sera à la charge du pétitionnaire.

Dossier clos : le 23 octobre 2023.



BANNOST-VILLEGAGNON | DOSSIER CC 23.48



Demande initiale de la commune

Objet : Le 24 octobre 2023, la commune signale au service éclairage public du SDESM un problème concernant un support commun béton (support de réseaux et d'éclairage public).

Pour mémoire : le poteau béton Enedis a été accidenté en 2022. Le support comprenait également un coffret de commande d'éclairage public ainsi qu'un point lumineux. Le coffret EP alimentait uniquement deux points lumineux du hameau (traversé par une route à fort trafic, la RN4). Lors de l'accident, la portée aérienne qui desservait le point lumineux en face a été déposée. Le coffret de commande EP a été reposé sur le second poteau béton en domaine privé.

À la suite de l'accident, les matériels (coffret, lanterne et câble) ont certainement été déposés par une équipe d'Enedis. Nous interrogeons Enedis sur les détails de ce problème.

Suite donnée : Après prise de renseignements auprès de la commune, à ce jour :

29/07/22 :

1. Intervention Enedis à la suite d'un accident de la circulation. Support bois au sol avec 2 branchements arrachés et éclairage public HS. Mise en sécurité de l'installation par ouverture du H61.
2. Remplacement du poteau bois et réalimentation du radar.

03/08/22 :

Pose d'un coffret S17 de l'autre côté de la route (car le réseau se situe de ce côté-là) pour réalimenter l'EP.

Le candélabre situé sur le poteau bois abimé n'a donc pas été reposé car HS, et Enedis ne sait pas ce qu'il est devenu.

Enedis indique avoir été sollicité par la commune avec le même courrier que celui reçu par le SDESM.

Après échanges avec la commune, nous avons convenu d'une réunion sur site avec les différents protagonistes (dont l'opérateur de vidéosurveillance). La date reste à définir entre tous les acteurs, la commune se charge d'organiser cette réunion.

Le but sera de faire un point de la situation et de voir ce qu'il est pertinent d'engager.

Enedis a informé la commune qu'elle ne pouvait pas alimenter ses caméras via l'EP, comme cela est indiqué dans la convention tripartite qu'elle a signée avec le SDESM et l'opérateur.

Dossier clos : le 26 octobre 2023.



NOYEN-SUR-SEINE | DOSSIER CC 23.49

Demande initiale de la commune

Objet : Le 25 octobre 2023, la commune nous signale un coffret cassé et dangereux, situé en face du n°31 (RD 49) rue de Brevignon. Les équipes d'Enedis sont intervenues (en urgence) pour mettre le coffret en sécurité mais depuis laissé en l'état. La commune souhaite une intervention car les câbles sont sous-tension.

Suite donnée : Le 06 novembre 2023, Enedis nous informe que la mise en sécurité est faite et que la réparation finale nécessite une info réseau, la réparation sera faite en fin d'année. Le 07 novembre 2023, le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 07 novembre 2023.





GOUAIX | DOSSIER CC 23.50



Demande initiale de la commune

Objet : Le 06 novembre 2023, la commune nous interroge concernant une réponse d'Enedis sur un certificat d'urbanisme opérationnel.

Suite donnée : Le 07 novembre 2023, le SDESM répond à la commune pour la parcelle 339 située avenue de la gare.

Après analyse technique, la parcelle est située à proximité de 3 postes existants et à moins de 200 mètres de ces derniers. Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité de cette parcelle ne nécessitera pas de création de nouveau poste.

Lors du dépôt du permis de construire par le pétitionnaire, Enedis réalisera une étude plus approfondie permettant de définir en détails les besoins techniques de l'opération, voire une éventuelle extension.

Dossier clos : le 07 novembre 2023.



NANTEUIL-SUR-MARNE | DOSSIER CC 23.52



Demande initiale de la commune

Objet : Le 08 novembre 2023, la commune interroge le SDESM pour connaître la démarche à suivre pour la mise en protection de câble sur façade d'un bâtiment communal (mairie) avant travaux de rénovation.

Suite donnée : Le même jour, et après consultation des services d'Enedis, nous indiquons à la commune que la demande doit être réalisée auprès du fournisseur d'énergie électrique. C'est ce dernier qui se rapprochera d'Enedis pour procéder à la mise en protection des câbles électriques avant travaux.

Dossier clos : le 08 novembre 2023.



MONTERERAU-SUR-LE-JARD | DOSSIER CC 23.53



Demande initiale de la commune

Objet : Le 20 novembre 2023, la commune nous interroge concernant une coupure de 15 secondes ayant eu lieu rue de Bussy a minima et possiblement sur l'ensemble de la commune, le 02 novembre à 9h25.

Suite donnée : Le même jour, Enedis nous indique que cette coupure correspond au jour suivant la tempête. Il y a donc eu plusieurs déclenchements sur le poste Plisson. Le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 20 novembre 2023.



LA CHAPELLE-GAUTHIER | DOSSIER CC 23.54



Demande initiale de la commune

Objet : Le 27 novembre 2023, la commune nous informe que 2 coupures de 2h00 ont eu lieu au niveau de la salle des fêtes (poste Mauperthuis) le 25 novembre à 23h00 et le 26 novembre à 12h00.

Suite donnée : Le 06 décembre 2023, Enedis nous informe un changement de poste prévu le 23 décembre 2023.

Dossier clos : le 06 décembre 2023.



REMAUVILLE | DOSSIER CC 23.55

Demande initiale de la commune

Objet : Le 27 novembre 2023, la commune nous signale qu'un poteau bois support de réseau situé à proximité du 1 rue des Rosiers penche fortement.

Suite donnée : Le 06 décembre 2023, Enedis nous informe qu'il ouvre un dossier pour un changement de support courant janvier 2024. Le même jour, le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 06 décembre 2023.



PUISIEUX | DOSSIER CC 23.57

Demande initiale de la commune

Objet : Le 05 décembre 2023, la commune nous informe de la présence d'une ligne HTA dans un champ à proximité entre la D38 et la rue de Champfleury - Grande rue. La ligne HTA est considérée comme basse, en surplomb des champs entre deux poteaux béton (possible dévers entre les poteaux). Les engins agricoles passent très près des lignes électriques.

Suite donnée : Le 11 décembre 2023, Enedis nous informe qu'une mesure a été faite jeudi : hauteur de ligne à 8 mètres pour une norme à 6 mètres. Le même jour, le SDESM informe la commune du retour d'Enedis.

Dossier clos : le 11 décembre 2023.



LA GENEVRAYE | DOSSIER CC 23.58

Demande initiale de la commune

Objet : Le 05 décembre 2023, la commune nous informe de la présence d'un vieux poste électrique dans un domaine privé, comportant un bac de rétention certainement rempli de liquide PCB (dangereux).

Suite donnée : Des renseignements sont demandés à la mairie (situation géographique notamment). Le 27 février 2024, le SDESM confirme à la mairie le positionnement du poste en domaine privé (suite visite sur place et poste inexistant dans SIG).

Dossier clos : le 27 février 2024.



COULOMMIERS | DOSSIER CC 23.59

Demande initiale de la commune

Objet : Le 26 décembre 2023, le SDESM demande à Enedis des renseignements sur les incidents du 24 décembre sur le réseau HTA secteur Coulommiers.

Suite donnée : Le 27 décembre 2023, les services d'Enedis nous indiquent les circonstances et les opérations menées pour rétablir les clients impactés. Le 27 décembre 2023, SDESM informe la commune des retours d'Enedis.

Dossier clos : le 27 décembre 2023.





FERRIÈRES-EN-BRIE | DOSSIER CC 23.60



Demande initiale de la commune

Objet : Le 28 décembre 2023, la commune nous signale des coupures récurrentes sur le secteur de la ZAC du Bel Air ainsi que sur des restaurants en pleine période de fêtes.

Suite donnée : Le 29 décembre 2023, les services d'Enedis nous indiquent les circonstances et les opérations menées pour rétablir les clients impactés. Le même jour, le SDESM informe la commune des retours d'Enedis.

Un élagage est prévu le 02 février 2024.

Dossier clos : le 29 décembre 2023.

CONCLUSION



Le contrôle au quotidien a été mis en place pour aider les communes dans leurs relations avec les concessionnaires.

Depuis la création du SDESM, en janvier 2014, 531 réclamations ont été traitées.

Un bilan de ce contrôle, avec la répartition des réclamations par territoire ainsi qu'une carte des 235 communes concernées, a été réalisé à l'occasion de ces 10 ans d'activité.

En 2023, une soixantaine de dossiers ont été traités, ce qui atteste de l'efficacité et de la réactivité de l'équipe du service contrôle des concessionnaires du syndicat et d'une très nette implication des services du concessionnaire Enedis.

Pour 2024, notre ambition est notamment de maintenir le délai moyen de traitement entre la transmission de la demande et le premier retour d'Enedis : 4,5 jours en 2023.

Le SDESM a obtenu des délais d'intervention programmée d'Enedis à hauteur de 50 jours en 2023. Le personnel du SDESM restera vigilant pour maintenir un niveau de réactivité cohérent.

Nous exerçons la même méthode de contrôle pour la concession gaz. En 2023, quatre dossiers ont été traités.



Pascal Fournier

Vice-président chargé du suivi du contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et du contrôle de la TCCFE.



SERVICE DE LA QUALITÉ DE FOURNITURE ET DU CONTRÔLE DES CONCESSIONNAIRES



Bruno
BRION

Responsable du service
bruno.brion@sdesm.fr | 01 64 79 52 54



Stéphane
SIMONNET

Responsable adjoint
stephane.simonnet@sdesm.fr | 01 82 79 00 20



Ludovic
MUTREL

Chargé d'affaires
ludovic.mutrel@sdesm.fr | 01 82 79 00 78



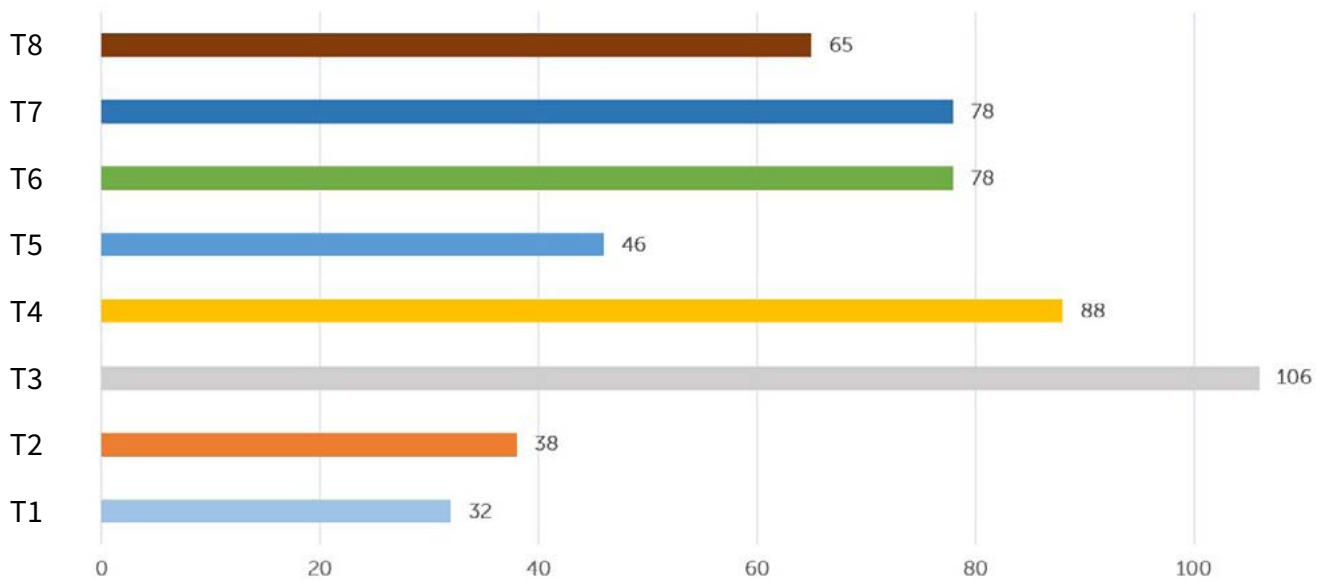
Vanessa
PINSON

Assistante
vanessa.pinson@sdesm.fr | 01 64 79 97 92



controleduconcessionnaire@sdesm.fr

Répartition du nombre des demandes par territoire 2014 - 2023



T1 - Pays de Meaux et de l'Ourcq

T2 - Nord Ouest Seine-et-Marnais

T3 - Brie Centrale

T4 - Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau

T5 - Pays de Nemours Gâtinais et Moret

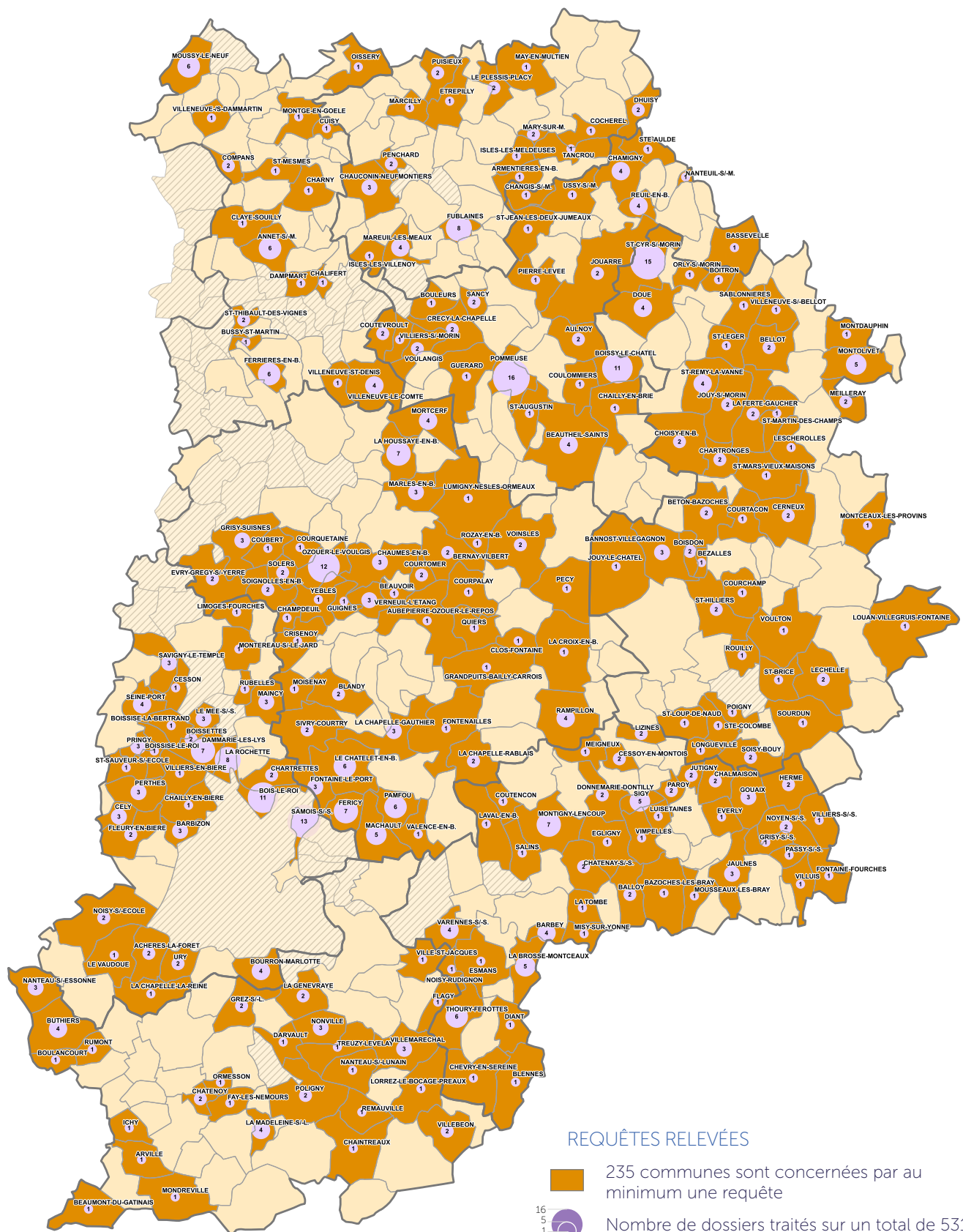
T6 - Pays de Montereau et Bassée Montois

T7 - Provinois et Deux Morin

T8 - Coulommiers et Pays de Brie



SUIVI DES DOSSIERS 2014 - 2023 DANS LE CADRE DU CONTRÔLE AU QUOTIDIEN





Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

SUIVEZ NOUS

